

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

### 19H00 A LA SALLE DES FETES

#### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

**Membres présents** : Karine Bordini, Christiane Dulong, Anne-Cécile Faure, Chantal Macias, Monique Rolland, Landry Carpentey, Daniel Raoult.

**Membres excusés** : Vanessa Ibert, Lucie Naboulet, Guillaume Le Foll.

**Membre absent** : Patrick Vignaud.

### Ordre du jour :

*Madame le maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant la démission du poste de 3<sup>ème</sup> adjoint de Monsieur Guillaume Le Foll et son maintien en tant que conseiller municipal.*

#### Proposition acceptée

#### **1. Vœux de Madame le Maire à son équipe :**

En ces temps de pandémie, il est impossible de présenter les vœux de nouvelle année de façon conviviale à l'ensemble des administrés. Madame Dulong profite de cette réunion du conseil municipal pour présenter ses vœux de bonne année 2022 et surtout de santé à son équipe.

Elle les remercie pour leur engagement à ses côtés et leur investissement pour la commune.

#### **2. Projets 2022 pour la commune :**

Notre commune est très bien entretenue mais des améliorations sont toujours à envisager.

Pour l'entretien des haies et des arbres en hauteur, il est proposé l'achat d'un taille haie télescopique. Voir devis.

Madame Dulong propose l'installation sur les parties réservées au parking l'installation de 2 tables et bancs de pique-nique. Un devis sera demandé à l'Esat St Jean qui est spécialisé dans ces constructions en comparaison avec les propositions disponibles sur les catalogues dédiés au matériel urbain. Il faudrait penser à prendre des tables adaptées aux personnes à mobilité réduite et à sceller au sol.

Il y a les chandeliers de l'Eglise dont l'électrification n'est plus aux normes. Madame Dulong va demander un devis à Monsieur Jérôme Panche.

Il pourrait aussi y avoir un projet de boulo-drome sur la commune. Des devis vont être établis en se rapprochant des entreprises en capacité de nous proposer ce projet.

Petite vitrine pour exposer les « trésors » de Daubèze, trouvés dans la résurgence du Gourmeron, en bas du lieu-dit Rousine, répertoriés, datés et remis par une équipe de spéléologues amateurs que nous remercions.

### **3. Etat des lieux : local des archives**

Madame le Maire propose à l'équipe de monter à l'étage où sont entreposées les archives et l'ancien matériel informatique.

Il y a du tri à faire, se débarrasser de ce qui n'est plus nécessaire et éventuellement donner le matériel encore fonctionnel.

Cela se fera dans le printemps.

### **4. Evaluation des travaux de voirie à prévoir sur la commune :**

Après consultation des membres du conseil, Daniel Raoult lors de la visite de voirie du 1<sup>er</sup> février prochain orientera les travaux sur la route desservant le lieu-dit « Les Pasquets » et le tronçon de route du lieu-dit « Gibelet » qui n'a pas été rénové.

### **5. Questions diverses**

Madame le Maire informe le conseil de la démission au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint de Monsieur Guillaume Le Foll par lettre recommandée.

Après un appel de la sous-préfecture, il est confirmé que Monsieur Guillaume Le Foll peut rester conseiller municipal dans la mesure où il a été élu lorsqu'il était domicilié à Daubèze.

*Après délibération à la totalité des membres présents, le conseil confirme cette décision.*

Il est convenu que le conseil n'élira pas un nouvel adjoint. L'indemnité de Monsieur Guillaume Le Foll sera répartie entre les 2 adjoints en poste à savoir, Monsieur Daniel Raoult et Madame Chantal Macias.

Madame le Maire informe le conseil que l'employé communal suivra, conformément à la législation, une formation phytosanitaire pour utilisation éventuelle de produits phytosanitaires, formation prise en charge par les 3 mairies où Aurélien Biteau intervient.

Le comité des fêtes est toujours dans l'attente d'un nouveau bureau, chose qui sera envisageable lorsque nous serons sortis de la crise sanitaire.

Enfin, Madame le Maire évoque le dépôt de déchets sauvages sur la départementale 123 E.

Elle ira prendre des photos et les transmettra aux gendarmes pour savoir qu'elle sera la conduite à tenir.

**FIN DE SEANCE : 20h30**